

COMITE DES FETES DE SAINT CERNIN DE LARCHE

Vide Grenier du 23 août 2026

Réservation : comite.fetes.stcernin@gmail.com et/ ou Adeline : 06 88 79 55 44

Bulletin unique pour tous types de participants

Tarif unique de l'emplacement (4 mètres linéaires) : 12 € l'emplacement

Soit : emplacement(s) X € = €

Date limite d'inscription : 15 août 2026

! Tables non fournies !

Rappel : le comité des fêtes est le seul décideur de l'attribution des places.

Réservation restauration

- Petit déjeuner: café + viennoiserie : 3 €
Petit déjeuner X = €
- Barquette de frites + 2 saucisses de canard: 6 €
Frites saucisses de canard X = €

Total = €

J'adopte un ou des canards

Une Duck Race (course de canard en plastique dans la couze pour gagner des lots) est organisée le samedi 22 à 17h30. Vous pouvez adopter vos canards et participer à la course même si vous n'êtes pas présent.

Achat sur le site de la fête : www.feteducoin.fr ou en vous inscrivant sur ce coupon et paiement par chèque.
(règlement sur le site uniquement)

- Canard pour la Duck Race : 2€
Canards X = €

Vente au déballage organisée par le comité des fêtes de Saint Cernin de Larche

Attestation sur l'honneur d'un participant à une vente au déballage

Je soussigné(e) : NOM.....PRENOM.....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE.....

DOMICILE.....

TEL.....MAIL.....

PARTICULIER: N° CI ou Passeport / date et lieu de délivrance.....

PROFESSIONNEL : N° registre commerce / date et lieu de délivrance.....

Déclare accepter les règles régissant cette manifestation (art. L.310-2 code du commerce et 321-7 code pénal)

Joindre obligatoirement une attestation de responsabilité civile (fournie par votre assureur)

Le :

Signature :

Important : le règlement intérieur est à signer et à retourner avec l'inscription

REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE GRENIER DE SAINT CERNIN DE LARCHE

1. Le Vide Grenier de Saint Cernin de Larche est une manifestation organisée par le Comité des fêtes de Saint Cernin de Larche avec pour but d'animer le village, cette manifestation doit permettre :
 - Aux particuliers qui le souhaitent : de vendre, acheter, échanger des objets anciens dont ils n'ont plus l'utilité et qu'ils possèdent de longue date, en toute propriété.
 - Aux brocanteurs professionnels autorisés par le Comité des fêtes de faire commerce dans leur métier.
2. Le Vide Grenier de Saint Cernin de Larche est ouvert aux particuliers et aux professionnels qui en font la demande. L'exposant ne peut exiger un endroit précis ; toutefois, les organisateurs feront de leur mieux pour satisfaire leur demande d'emplacements. **Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation et ceci, sans qu'il puisse lui être réclamé, ni explication, ni indemnisation.**
3. Emplacements (uniquement à l'extérieur), l'emplacement minimum est de 4 mètres linéaires d'étalage. Son coût unique est de 12 € pour 4 mètres linéaires.

La vente de boissons, de sandwiches et tout autre produit de restauration rapide consommable sur place est réservée exclusivement aux organisateurs

4. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsable :
 - De la provenance ou de la qualité des objets exposés ou vendus
 - De la météo (aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de la part des exposants), sauf en cas d'annulation complète de la manifestation de la part des organisateurs.
5. Il est interdit de débiter sans l'autorisation préalable des organisateurs. Les exposants s'engagent à installer leur stand en respectant le tracé et le numéro attribué par les organisateurs, de façon à limiter tout risque d'accident. Ils doivent assurer à leur marchandise les protections nécessaires contre le vol. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables des vols commis dans l'enceinte de la manifestation, ni des dommages corporels ou dégradations qui seraient causées au public, aux exposants, aux objets ou aux stands par des éléments naturels, incendie, ou toute autre cause fortuite liée à l'ordre public.
6. Les exposants sont accueillis de **7h00 à 8h00 maximum** et positionnés selon un plan établi par les organisateurs, sans dérogation possible.
7. La circulation, autre que les véhicules de sécurité et de secours est strictement interdite dans l'enceinte de la manifestation dès l'ouverture du vide grenier, soit de 8h à 17h.
8. Par leur inscription, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre les organisateurs, et acceptent le présent règlement. De même, les exposants déclarent s'en remettre au jugement des organisateurs en cas de désaccord ou litige entre exposants. **Les emplacements ne sont ni conservés ni pré-réservés d'une année à l'autre. Aussi, les demandes seront satisfaites dès réception des inscriptions et selon les places disponibles restantes.**

J'ai lu et j'accepte ce règlement intérieur :

Date et Signature

A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

☐ **RÈGLEMENT**

- Paiement via Hello Asso (Hors canard qui se fait via le site [feteducoin.fr](https://www.helloasso.com/associations/comite-de-fetes-de-st-ernin-de-larche/evenements/vid-grenier-2026))
<https://www.helloasso.com/associations/comite-de-fetes-de-st-ernin-de-larche/evenements/vid-grenier-2026>
- Chèque libellé à l'ordre du Comité des fêtes de Saint Cernin de Larche et déposé avec les papiers dans une enveloppe à la boulangerie Lagandogne ou par courrier à 11 rue du presbytère

☐ **PHOTOCOPIE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ ou DU PASSEPORT (Pour les nouveaux inscrits uniquement)**

☐ **PHOTOCOPIE assurance responsabilité civile (fournie par votre assureur)**

☐ **CE DOCUMENT DATE ET SIGNE**

Toute demande de réservation incomplète ne sera pas prise en compte.